

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 JANVIER A 19 HEURES 30

Président de la séance : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

Présents : M. LAFITTE Frédéric, Mme CASTETS Anne, Mme MARTINS Sylvie, M.SOURROUILLE Christophe, M. DUVIGNAU Thierry, Mme DAGUERRE Chantal, M. LACOUTURE Jean-Luc, M. CHOQUET Alban, M. DESORMIERE Bernard M. JUZAN Marc et Mme GARDESSE Corinne.

Excusés : Mme LABIDALLE Martine procuration à Mme DAGUERRE Chantal et M. MALBRANQUE François procuration à Mme GARDESSE Corinne

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. CHOQUET Alban

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11/12/2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que l'Avant-Projet Définitif du projet d'extension de la salle polyvalente a été reçu ce qui permet de déposer les demandes de subventions.

1) Délibération relative à la demande subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet d'extension de la salle polyvalente

M. le Maire présente à l'assemblée, l'avant-projet définitif de l'extension de la salle polyvalente. Ce projet prévoit la création d'un local de rangement pour le mobilier, la création d'une salle de réception et enfin la création d'un local dédié à l'association de chasse qui servira à l'éviscération du gibier.

M. le Maire présente à l'assemblée les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2020. La date limite de dépôt des dossiers en Préfecture est fixée au 17 janvier 2020.

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier d'extension de la salle polyvalente à la DETR 2020.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Total H.T.: 261 700 €HT (hors frais d'honoraires)
Total TTC (TVA 20%) : 314 040 €TTC

Recettes :

D.E.T.R. : 104 680 € (40%)
Appel à projet ruralité : 50 000 € (maximum)

Autofinancement :

Total H.T.: 107 020 €
Total T.T.C.: 128 424 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux mentionnés,

CONSIDERANT la possibilité de déposer un dossier de demande de participation au titre de la D.E.T.R.2020,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter l'attribution de la D.E.T.R.,

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Délibération relative à la demande de subvention Appel à Projet Ruralité (Région) pour le projet d'extension de la salle polyvalente

M. le Maire présente à l'assemblée, l'avant-projet définitif de l'extension de la salle polyvalente. Ce projet prévoit la création d'un local de rangement pour le mobilier, la création d'une salle de réception et enfin la création d'un local dédié à l'association de chasse qui servira à l'éviscération du gibier.

M. le Maire présente à l'assemblée les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de la Appel à Projet Ruralité 2019.2020. La date limite d'envoi des dossiers à la Région Nouvelle-Aquitaine est fixée au 15 janvier 2020.

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier d'extension de la salle polyvalente à l'Appel à Projet Ruralité 2019.2020.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Total H.T.: 261 700 €HT (hors frais d'honoraires)

Total TTC (TVA 20%) : 314 040 €TTC

Recettes :

D.E.T.R. : 104 680 € (40%)

Appel à projet ruralité : 50 000 € (maximum)

Autofinancement :

Total H.T.: 107 020 €

Total T.T.C.: 128 424 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux mentionnés,

CONSIDERANT la possibilité de déposer un dossier de demande de participation au titre de l'Appel à Projet Ruralité 2019.2020 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter l'attribution de l'Appel à Projet Ruralité 2019.2020,

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Délibération relative à la demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet d'extension de la salle polyvalente

M. le Maire présente à l'assemblée, l'avant-projet définitif de l'extension de la salle polyvalente. Ce projet prévoit la création d'un local de rangement pour le mobilier, la création d'une salle de réception et enfin la création d'un local dédié à l'association de chasse qui servira à l'éviscération du gibier.

M. le Maire rappelle à l'assemblée le rôle du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial) Adour Chalosse Tursan dans le cadre du contrat de ruralité signé avec la Préfecture des Landes le 31 août 2017.

En effet, le contrat de ruralité a pour mission de « coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire, fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets ».

Le PETR Adour Chalosse Tursan recense les projets qui devront relever des mêmes 6 thématiques prioritaires :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Développement de l'attractivité (économie, numérique et téléphonie mobile, tourisme, ...)
- Redynamisation des bourgs-centres et soutien au commerce de proximité
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Le PETR se charge ensuite d'évaluer l'éligibilité des projets aux différentes aides possibles.

Monsieur le Maire propose de transmettre le projet d'extension de la salle polyvalente au PETR Adour Chalosse Tursan afin de bénéficier d'appuis supplémentaires pour les deux demandes de subventions en cours à savoir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux exercice 2020 déposée auprès de la Préfecture des Landes et l'Appel à Projet Ruralité 2019.2020 déposée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Total H.T.: 261 700 €HT (hors frais d'honoraires)

Total TTC (TVA 20%) : 314 040 €TTC

Recettes :

D.E.T.R. : 104 680 € (40%)

Appel à projet ruralité : 50 000 € (maximum)

Autofinancement :
Total H.T.: 107 020 €
Total T.T.C.: 128 424 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux mentionnés,
CONSIDERANT la possibilité de transmettre une fiche projet contrat de ruralité au PETR Adour Chalosse Tursan qui se chargera ensuite d'évaluer l'éligibilité des projets aux différentes aides possibles et d'appuyer les demandes,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Maire à transmettre une fiche projet contrat de ruralité au PETR Adour Chalosse Tursan,

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Divers

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal il avait été décidé qu'une commission pour attribuer des noms de rues et de salle se réunirait prochainement. Pour rappel cette commission est composée de M. Désormière, Mme Castets, Mme Gardesse, M. Choquet et M. Juzan.

Après concertation, cette commission se réunira **le mercredi 22 janvier à 14 heures en Mairie.**

Monsieur le Maire demande à Mme Martins si elle souhaite réunir les associations avant les élections municipales afin que celles-ci puissent déposer leurs demandes de subventions.

Après discussion, les associations seront effectivement réunies début mars.

Monsieur le Maire propose de voter le Compte Administratif fin février, la date reste à déterminer.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau bureau de l'Association Amitié et Solidarité Auriçoise à savoir :

Présidente : Mme Danièle BUSTON

Vice-Président : M. Jean DUVIGNAU

Vice-Présidente : Mme Maryse JUZAN

Trésorière : Mme Michèle FOSSES

Trésorier Adjoint : M. Alain BOU

Secrétaire : M. François FOLIO

Secrétaire adjointe : Mme Raymonde LAPORTE

Membres : Mme Ginette CAZAUX, M. Hubert FARGUES, M. Robert GARDESSE, Mme Marie-Reine THEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des arbustes morts en bordure de la RD 404 sur le lotissement de Ces vont être remplacés début mars. Les bancs implantés en bordure du bassin de rétention peuvent être déplacés suivant les propositions du Conseil Municipal. Mathieu fera des propositions. Des demandes d'installation de bancs près de l'église et de la maison des associations ont été faites par des administrés.

Monsieur le Maire ajoute que le problème des boites aux lettres du lotissement de Ces (dysfonctionnement lors de l'ouverture) n'est pas résolu.

Mme Castets indique que l'assemblée générale de l'association les Amis de Lagastet aura lieu **le mercredi 12 février 2020 à 20 heures à la salle des mariages.**

La séance est levée à 20h30.